



**Pôle Education, Université,
Culture, Sports et Transports**

Archives départementales de Tarn-et-Garonne

A.D. N° 2016 - 1256

ARRETE PORTANT ACCEPTATION DE DON
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
de TARN-ET-GARONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-10,

Vu la lettre d'intention de don de Monsieur Philippe SERR, Madame Catherine SERR et Madame Idelette GAILLARD, née SERR, en date des 5 et 28 février 2016,

ARRETE

Article 1

Le don consenti au Département de Tarn-et-Garonne pour attribution aux Archives départementales par Monsieur Philippe SERR, Madame Catherine SERR et Madame Idelette GAILLARD, née SERR, constitué de cinq ensembles de documents manuscrits et imprimés, et les conditions de diffusion, reproduction et réutilisation précisées dans la lettre d'intention de don, est accepté.

Le transfert de propriété sera effectif au jour de la signature du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes administratifs départementaux, et ampliation sera notifiée au donateur.

Fait à MONTAUBAN, le 22 juillet 2016

Le Président,